

LE COMITÉ DE PROJET

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Les acteurs suivants doivent être invités :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune dans un rayon de 6km autour de la zone étudiée
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressé

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projet
- Les options de raccordements

Le comité de projet remplace le comité local de suivi mis en place dans le cadre de la concertation dont une première réunion a eu lieu le 17 janvier 2023

SOMMAIRE



1

Présentation de
Valeco

2

Projet éolien La
Combe Roblot

3

Intégration
territoriale

4

Prochaines
étapes

VALECO ET EnBW EN QUELQUES CHIFFRES

330

Experts sur le territoire français répartis sur 12 agences

24 000 salariés et 10 agences en Europe

234

Éoliennes en France en exploitation

500 en Europe

56

Centrales solaires en exploitation

60 en Europe

908 MW

En exploitation

3 350 MW réalisés, soit l'alimentation de 2 millions d'habitations

1

Parc offshore flottant pilote

4 en Europe soit 188 éoliennes



VALECO EN BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

ACTIVITÉ VALECO : BOURGONE- FRANCHE-COMTÉ

Septembre 2025

Etat du projet

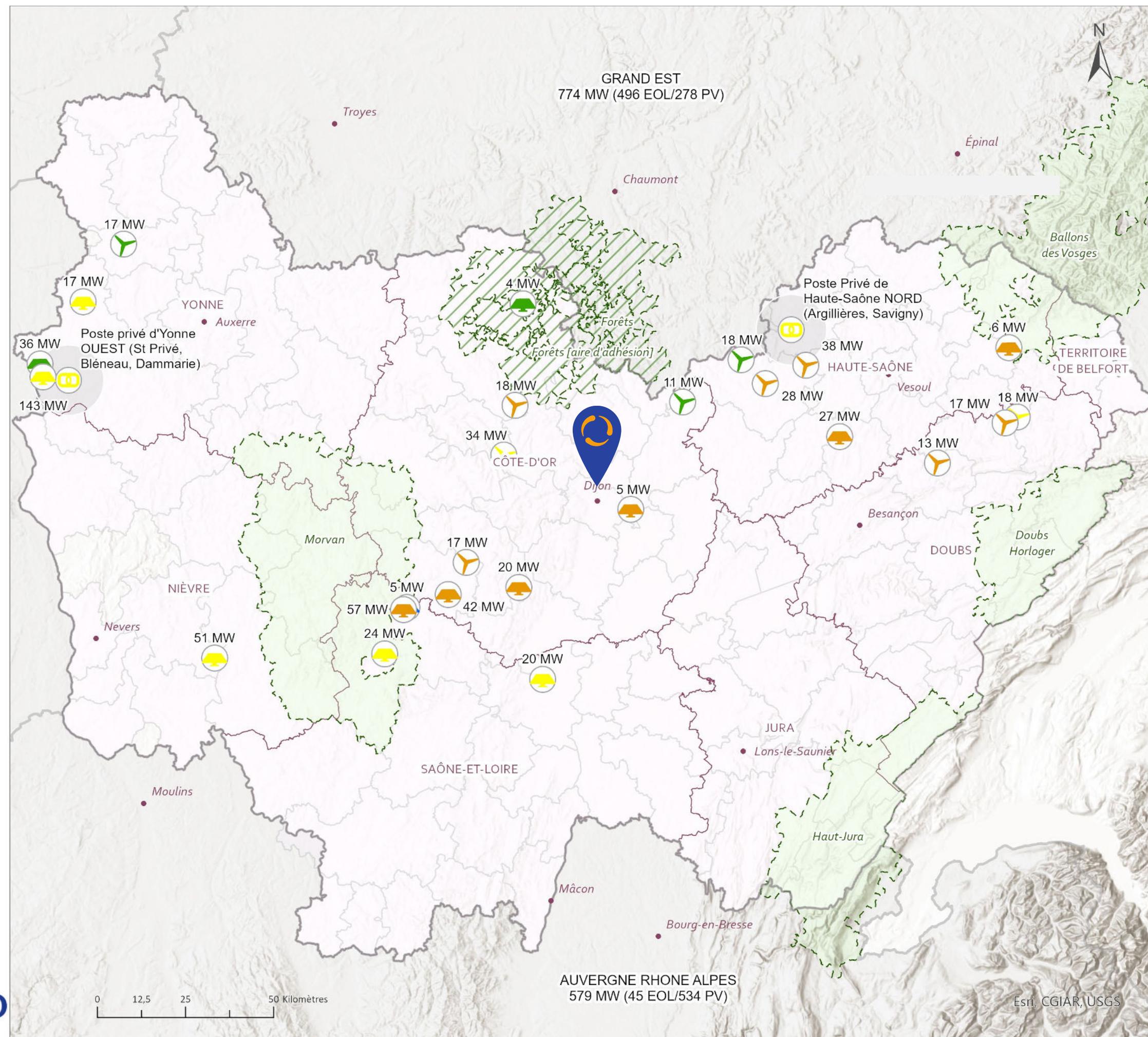
- En développement
 - En instruction
 - Autorisé
 - Construction
 - En exploitation

Type

-  Solaire
 -  Eolien
 -  225 MW
 -  Poste

Parcs

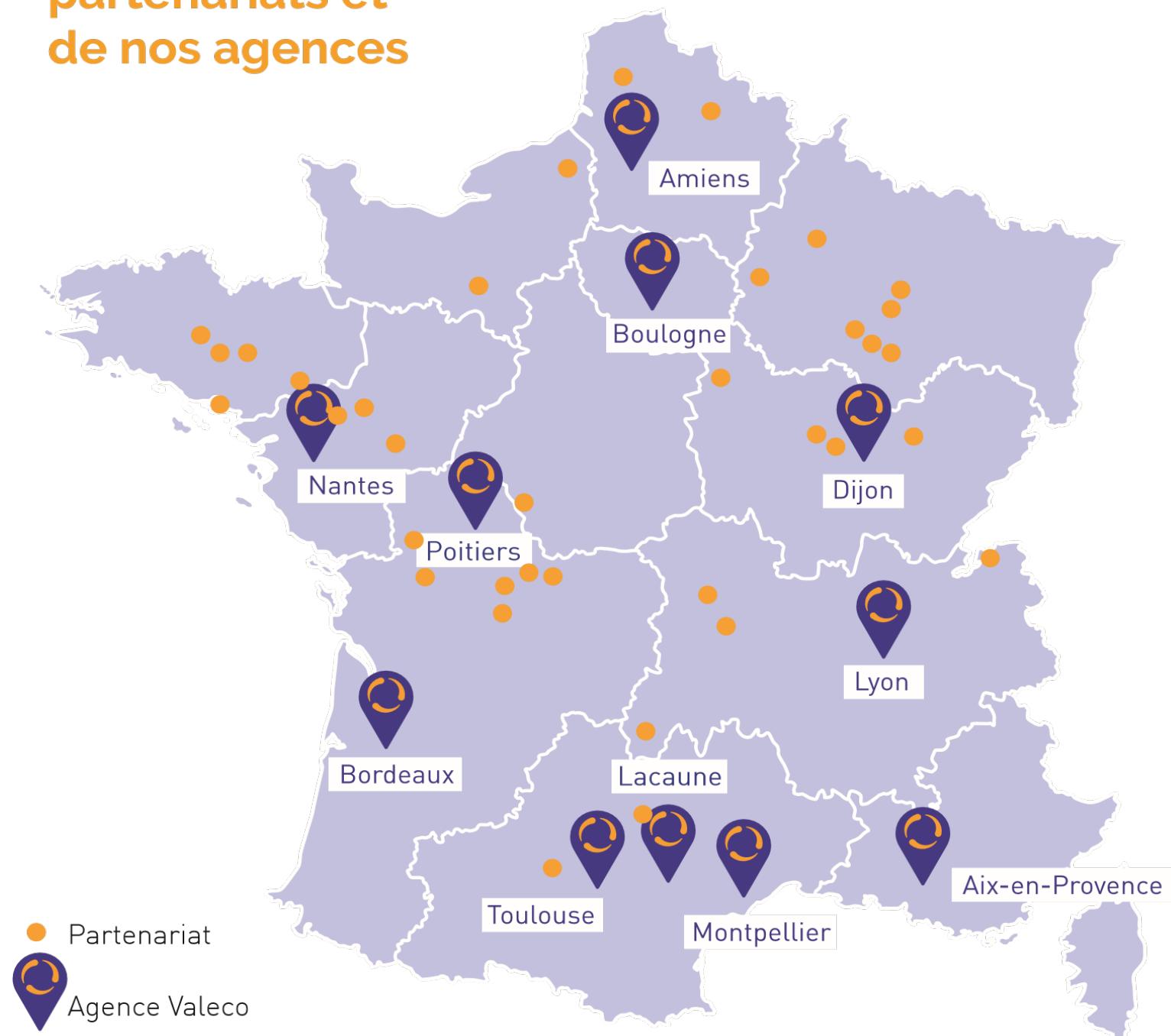
- PNR



- ↗ 54 MW éolien autorisés
- ↗ 129 MW éolien en instruction
- ↗ 4 MW solaire autorisés
- ↗ 157 MW solaire en instruction
- ↗ 5 MW solaire en exploitation

LES PARTENARIATS SONT DANS L'ADN DE VALECO

La carte de nos partenariats et de nos agences

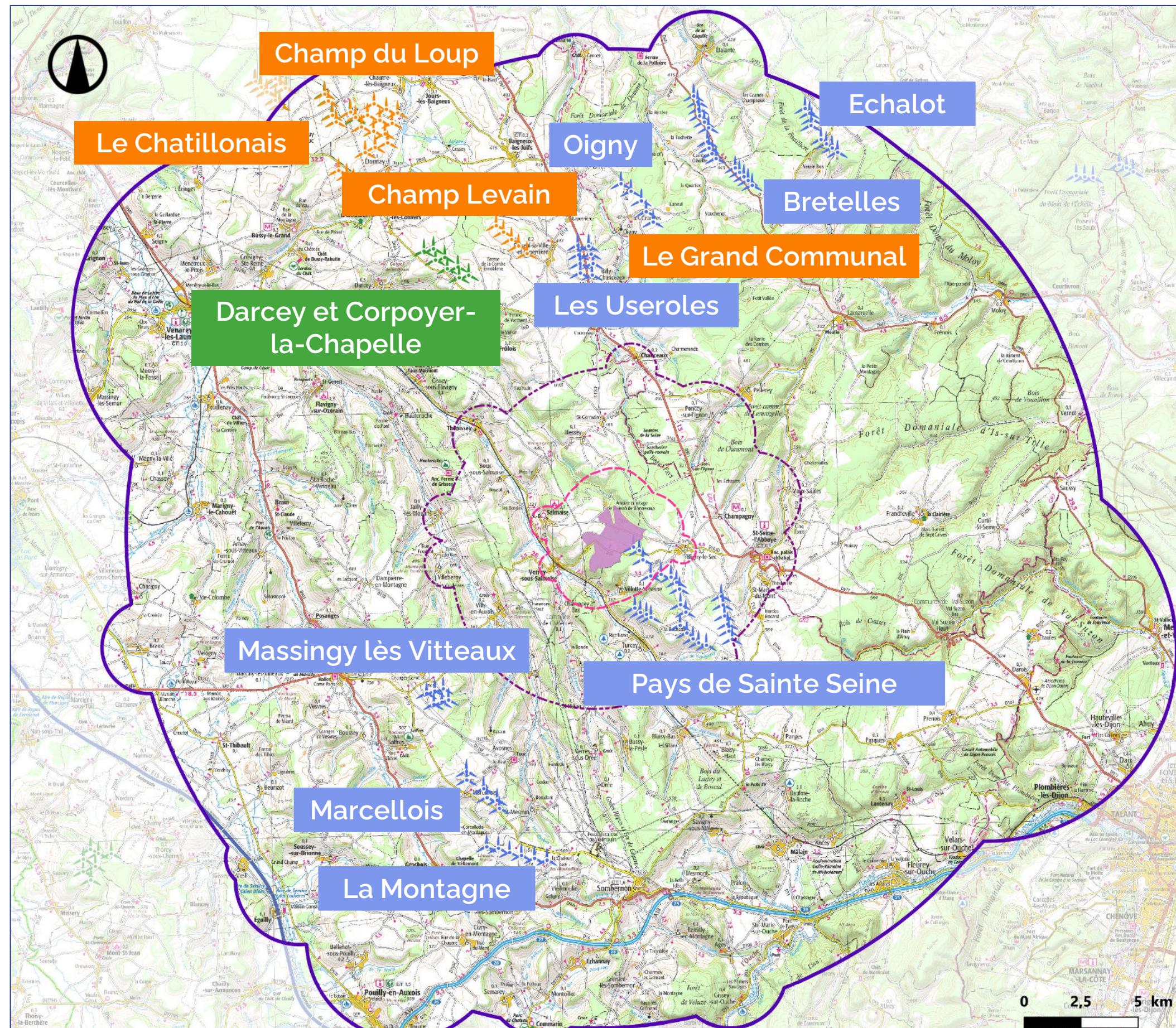


Nos partenariats en quelques dates :

2005	2020	2022	2023
Création de la première SEM sur un projet porté par Valeco en Ardèche	Mise en service du premier actif Valeco (Centrale solaire des Ponts de Cé) avec une collectivité partenaire	20 Partenariats publics signés	60 Partenariats publics en cours



URBANISME ET PLANIFICATION



Contexte éolien



Mai 2025

Sources : IGN 100®, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Copie et reproduction interdites

URBANISME

- ↗ Communes en RNU
Projet conforme à l'urbanisme

CONTEXTE EOLIEN

- ↗ 10 parcs éoliens ont été identifiés dans l'aire d'étude éloignée :
 - 10 parcs en fonctionnement
 - 1 parc éolien autorisé
 - 4 parcs en instruction

PLANIFICATION

- ↗ PPE (France métropolitaine) 2019-2028 :
 - objectif : 24,1 GW en 2023 (21,8 GW réalisés)
 - objectif : 33,2 GW en 2028

- ↗ SRADDET BFC - objectif 2050 :
 - 98% d'énergie renouvelable dans la consommation finale en énergie
 - 76% d'autonomie énergétique

ETUDE DE GISEMENT

↗ Installation du mât de mesure haubané pour une durée de 12 à 18 mois

- Mât de mesure envisagé de 123m de haut avec des haubans de 70m
- Parcellle privée
- Installé le 4 novembre 2024
- Consultations faites : DGAC, Armée



Mât de mesure du projet éolien La Combe Roblot et Panneau d'information
Crédit photo Valeco

VOLET BIODIVERSITE

ETAT INITIAL – Conclusions générales

Fonctionnalités écologiques par habitats

Les milieux boisés couvrent plus de 80% de la zone d'étude.

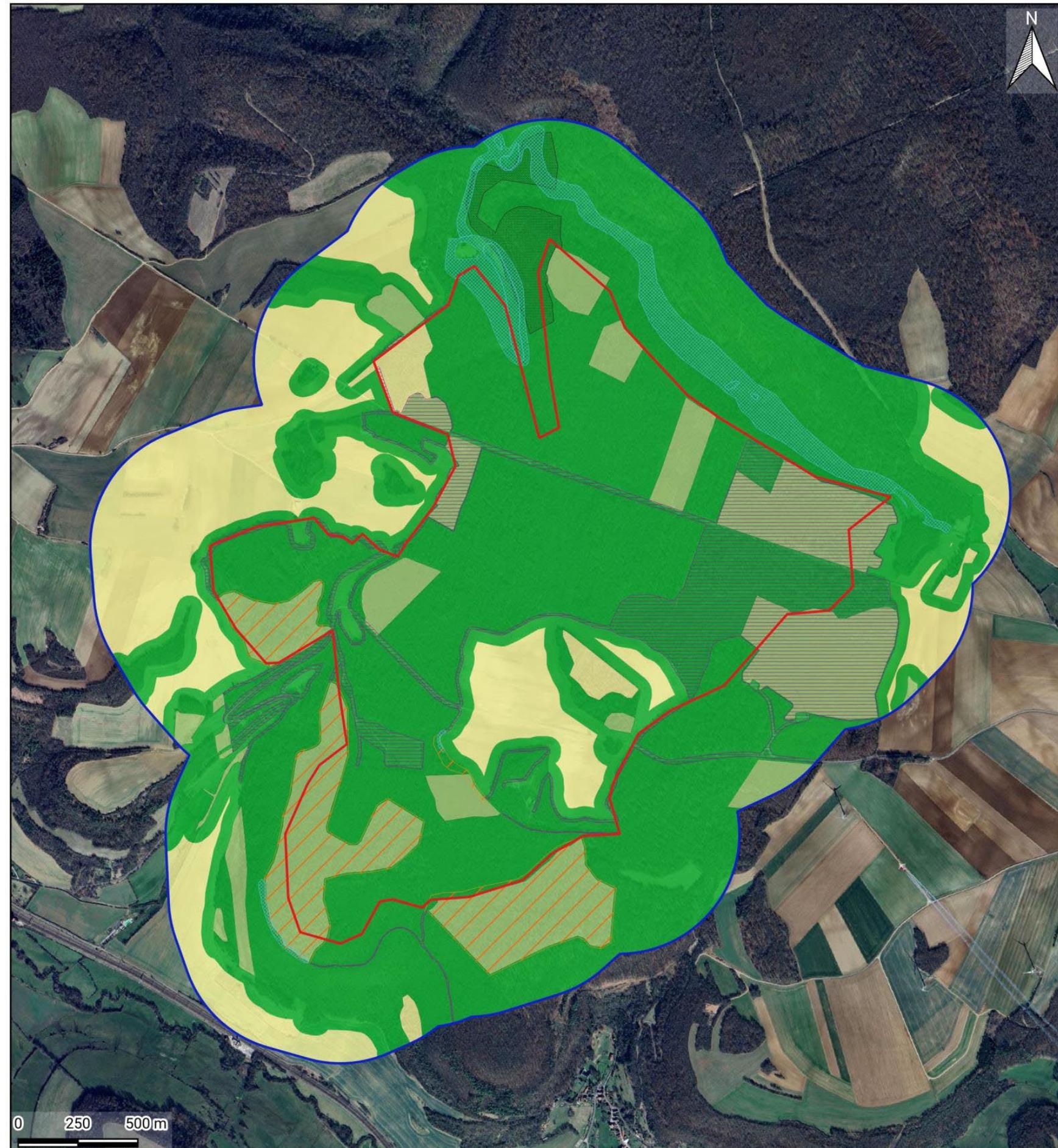
- Favorables à la nidification de passereaux; halte migratoire et au refuge hivernal
- Prébois caducifoliés sont moins attractifs pour l'avifaune et les chiroptères
- Nombreux arbres à cavités et allées favorisant le transit des chiroptères
- La hêtraie neutrophile peut être exploitée par le chat forestier durant tout son cycle biologique

Au sein de ces boisements des habitats plus ouverts occupent une faible superficie. Des cultures prennent place au sein des boisements, au sud-est de la ZIP.

- Intérêt réduit pour l'ensemble de la faune
- Zones de chasses en période de nidification (Milan noir et royal)

Quelques secteurs humides ou en eau au nord, le long du cours du Vau.

Pour les migrations, le flux est faible et diffus.



Fonctionnalités écologiques au sein de l'aire d'étude immédiate – Etat initial

LEGENDE

Zones d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Fonctionnalités écologiques

- Secteur d'intérêt pour le Pic cendré
- Secteur de reproduction des amphibiens
- Secteur de présence de la Bacchante
- Secteur de présence d'insectes patrimoniaux

■ Boisement (hêtraie et lisières):
nidification, halte migratoire et refuge de divers passereaux /
secteurs favorables aux pics patrimoniaux /
ressource alimentaire, transit et gîtes arboricoles pour les chiroptères.

■ Boisement (prébois): habitat peu diversifié,
secteur de moindre intérêt pour l'avifaune et les chiroptères

■ Monocultures: intérêt réduit pour l'ensemble de la faune

ETUDE ACOUSTIQUE

Déroulé

Mesure du bruit résiduel :

- ↗ Pose de micros dans les jardins les plus proches de la ZIP



Détermination du bruit des éoliennes :

- ↗ Bruit généré par la somme des futures éoliennes
- ↗ Grâce à un logiciel et une méthode précise



Calculs et conformité :

- ↗ Mesure du bruit ambiant
- ↗ Détermination du plan de bridage

Bruit résiduel :

Bruit de fond, en l'absence du bruit du parc éolien considéré. Le bruit de l'environnement : le vent, l'activité humaine, les animaux, ect...



Bruit ambiant :

Bruit total, composé du bruit de fond et du bruit des éoliennes.

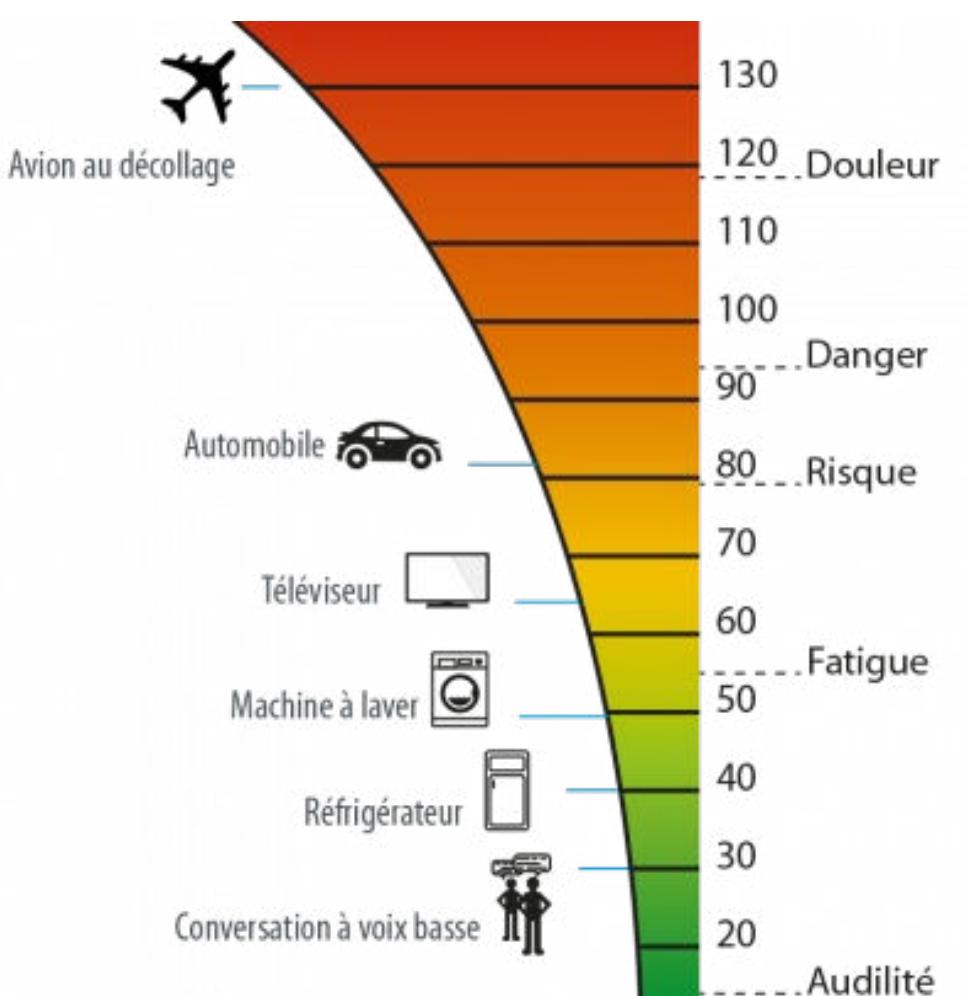


Réglementation

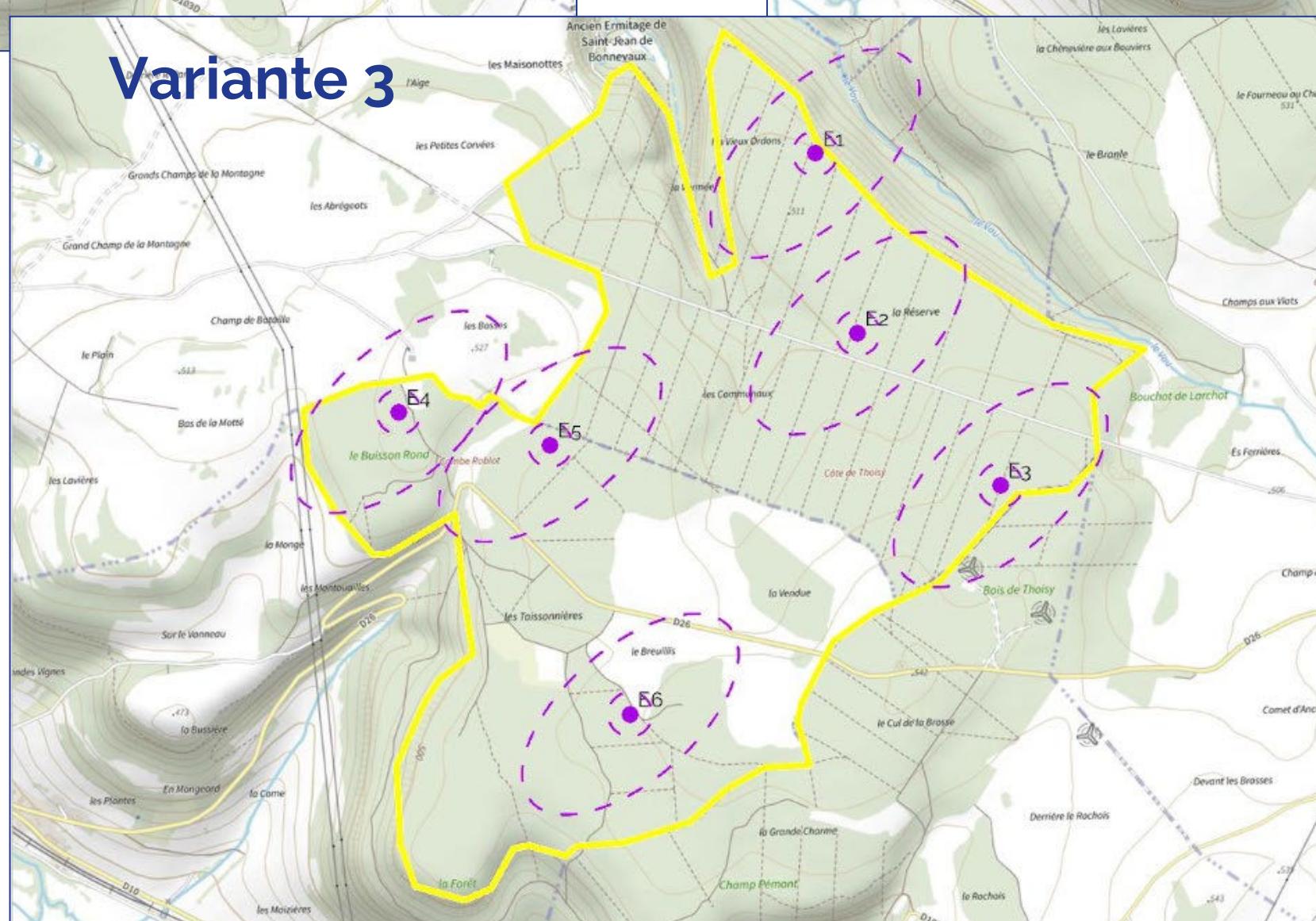
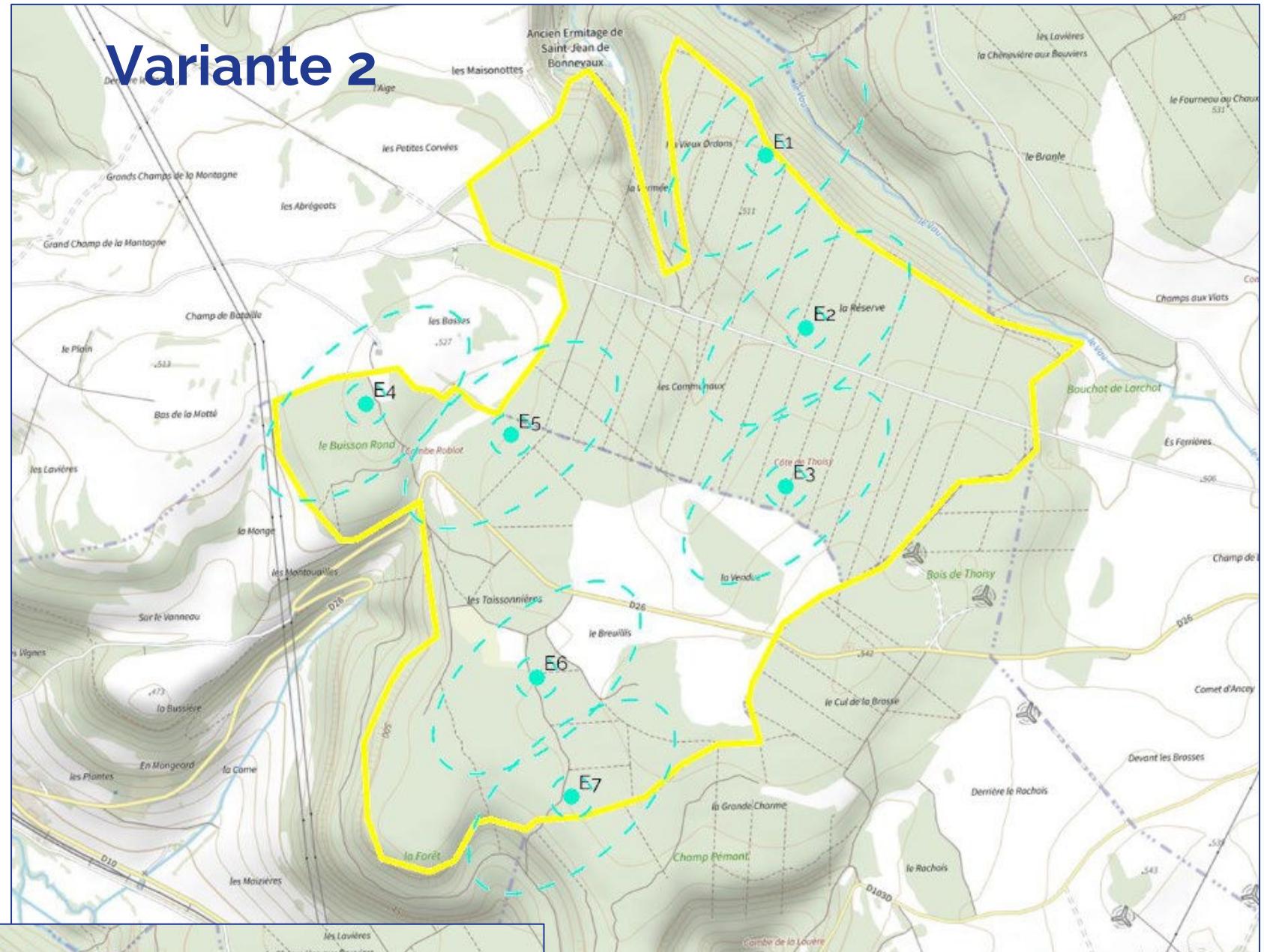
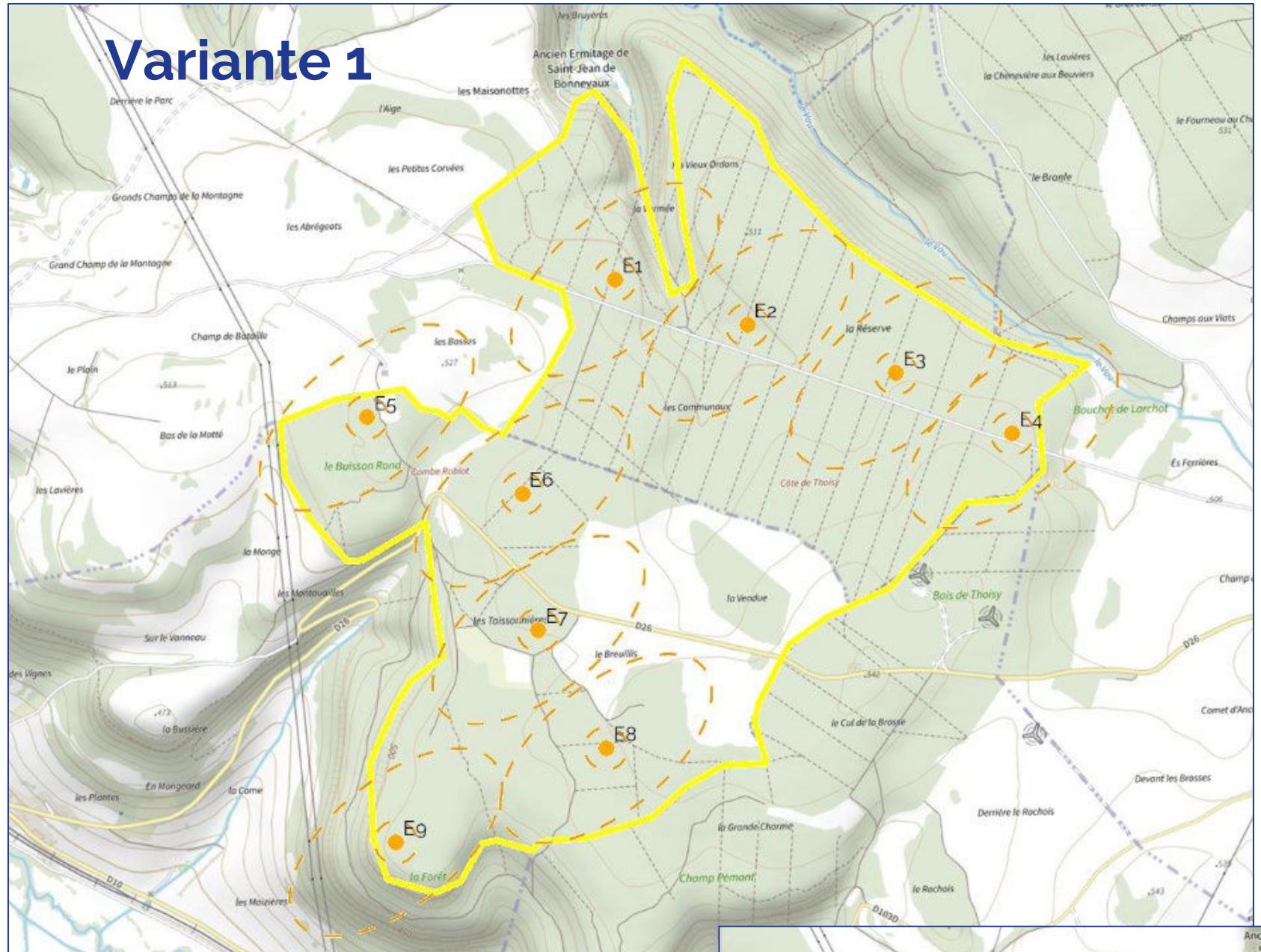
- ↗ L'infraction n'est pas constituée lorsque le bruit ambiant global en dB(A) est inférieur à 35 dB(A) chez le riverain considéré.

- ↗ Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB(A), l'émergence du bruit perturbateur doit être inférieure aux valeurs suivantes :

1. 5 dB(A) pour la période de jour (7h - 22h),
2. 3 dB(A) pour la période de nuit (22h - 7h).

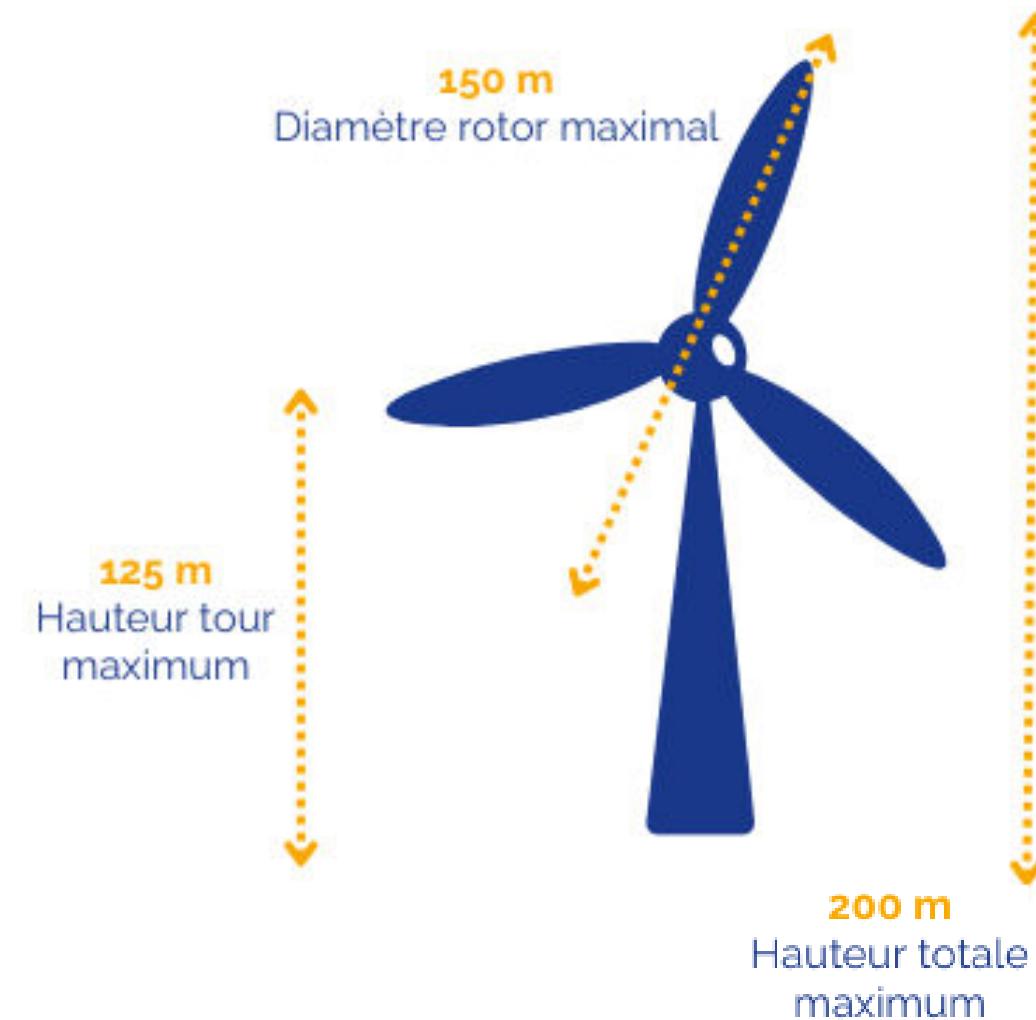


VARIANCES ETUDEES



Légende

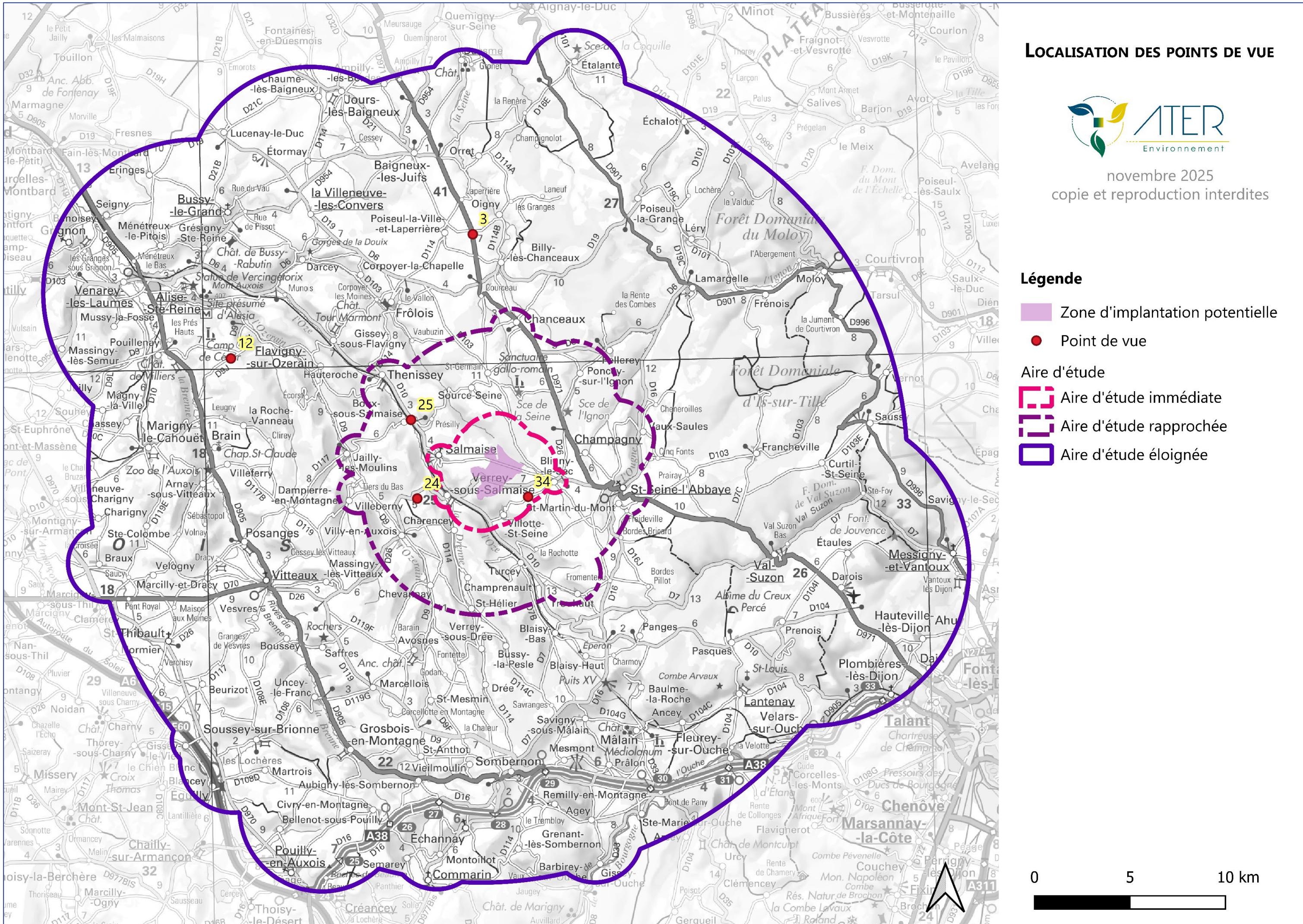
- ZIP
- Éoliennes Variante 1
- Éoliennes Variante 2
- Éoliennes Variante 3



COMPARAISON DES VARIANTES

Comparaison paysagère

5 points de vue ont été sélectionnés pour des photomontages des 3 variantes :



POINT N°12

Depuis Le Sud De Flavigny-sur-Ozerain, Au Sud-ouest De La Ville (D9)

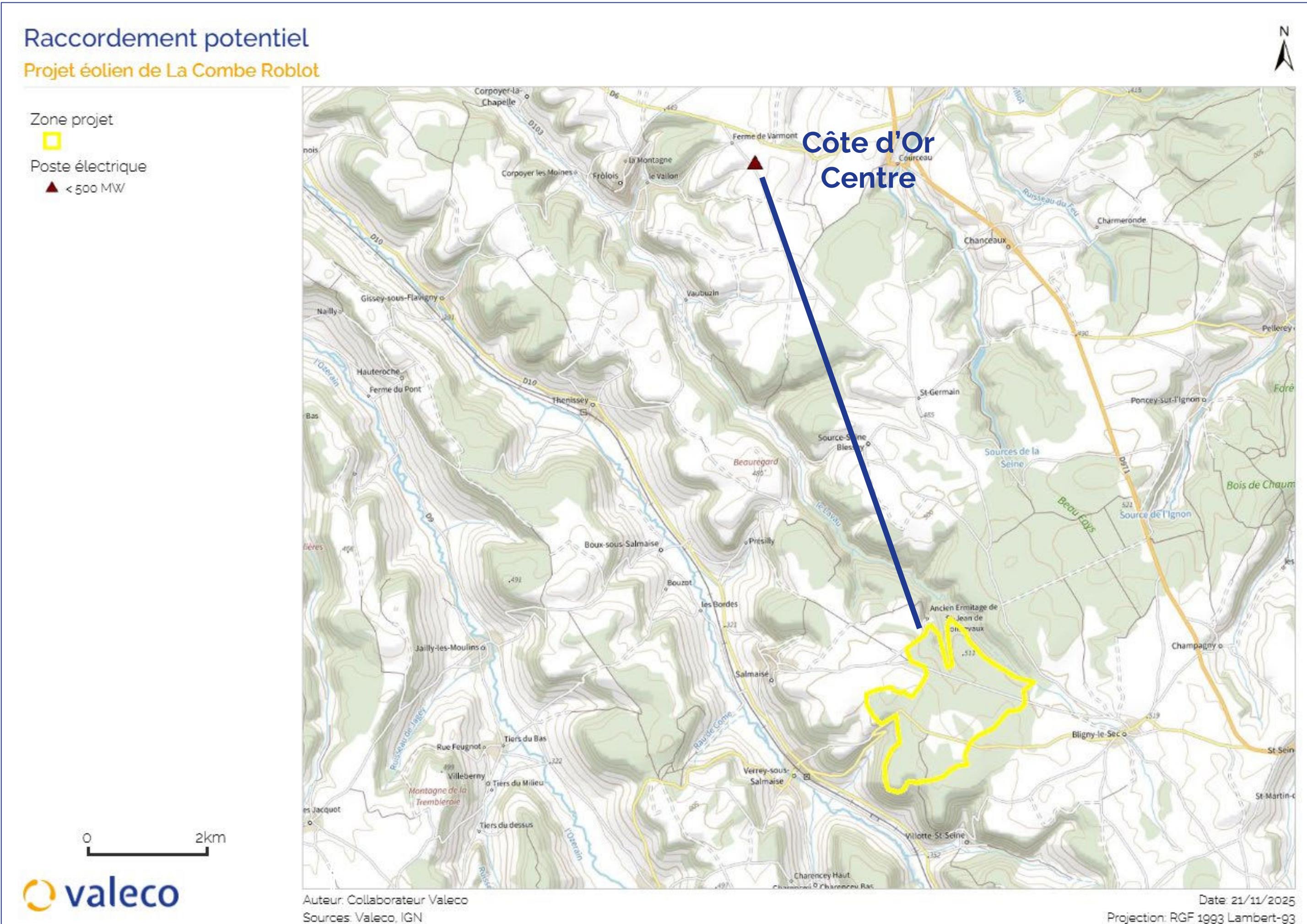


POINT N°25

Depuis le pont routier au-dessus de la voie ferrée sur la D117 en sortie de Boux-sous-Salmaise



SOLUTIONS DE RACCORDEMENT



- ↗ Envisagé sur le poste « Côte d'Or Centre »
 - ↗ Raccordement enterré en accotement de voirie
 - ↗ 16,5 km
- ➔ Le tracé final ne sera connu qu'une fois l'autorisation environnementale délivrée. En effet, une demande de raccordement pourra être envoyée au gestionnaire de réseau local

CONCERTATION ET COMMUNICATION

DÉCEMBRE 2023

Permanence
d'information Salmaise



2026

Organisation d'une sortie pédagogique
pour les enfants de l'école des
communes

2024

→ Création du blog projet

→ Panneaux
d'information
mât de mesure



4

PROCHAINES ÉTAPES



RAYON D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes concernées :

- Poncey-sur-l'Ignon
- Champagny
- Saint-Seine-l'Abbaye
- Saint-Martin-du-Mont
- Trouhaut
- Saint-Hélier
- Champrenault
- Villy-en-Auxois
- Villeberny
- Boux-sous-Salmaise
- Source-Seine
- Bligny-le-Sec
- Turcey
- Charencey
- Villotte-Saint-Seine
- Chevannay
- Bussy-la-Pesle
- Blisy-Bas
- Vaux-Saules
- Pellerey
- Chanceaux
- Frôlois
- Thenissey
- Jaiilly-les-Moulins

